

# ■ Simulation politique

## Évaluation liée à la simulation provinciale complète

### RÉDACTION D'UNE MOTION

---

#### Consignes

La motion est un outil à l'aide duquel l'Assemblée nationale exprime une opinion ou un souhait sur un sujet donné. Généralement, une motion peut prendre l'une des formes suivantes : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de... » ou « Que, de l'avis de l'Assemblée nationale, le gouvernement devrait... ». Il ne s'agit là que d'exemples, la formulation peut différer. De plus, il faut noter que les motions ne sont pas contraignantes ; le gouvernement peut ignorer une motion, même si elle a été adoptée par une majorité de l'Assemblée nationale.

Chaque député (sauf les chefs de parti, les députés siégeant à un comité parlementaire, les leaders et les whips) rédige un texte de deux ou trois paragraphes dans lequel il explique les raisons justifiant l'adoption de la motion et présentant la motion elle-même. Au sein de l'argumentaire, l'étudiant doit exposer le point de vue d'un expert sur le sujet, avec citation directe et référence bibliographique à l'appui. Aussi, deux députés ne peuvent déposer une motion sur un même sujet.



## Grille de correction

---

1) Clarté et réalisme de la motion :	/25
2) Qualité de l'argumentaire :	/30
3) La motion et l'argumentaire ne contreviennent pas à l'idéologie du parti :	/15
4) Utilisation pertinente du point de vue d'un expert :	/20
5) Qualité de la source utilisée :	/10
6) Pénalité liée au français :	/-10
<b>Total :</b>	<b>/100</b>

